

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI****OBJET : Budget Primitif 2019 : Direction de la Culture.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La politique culturelle du Département s'articule autour de compétences culturelles obligatoires, recouvrant les missions des Archives départementales, celles de la Bibliothèque départementale en termes de soutien à la lecture publique, la préservation du patrimoine ainsi que l'enseignement artistique.

Le Département a également décidé de développer des actions volontaristes afin de concourir à un meilleur aménagement culturel du territoire et à l'accès au plus grand nombre à la culture. L'institution impulse cette dynamique culturelle par le biais du soutien aux associations dans le cadre du partenariat culturel, d'une aide à la création artistique et aux artistes, de la restauration du patrimoine mais également par l'organisation d'actions culturelles propres, participant notamment au développement culturel des communes et concourant à la mise en valeur des propriétés départementales.

Partageant désormais un exécutif commun, le Conseil départemental engage avec la Métropole Aix Marseille Provence une réflexion sur une politique culturelle convergente.

Ce travail s'intéressera d'abord à la lecture publique ; un travail concerté autour de l'année de la gastronomie en Provence est également en cours de définition.

- 1- Le Département se veut être garant du patrimoine d'hier et de demain avec
 - les deux musées arlésiens : le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten, musées d'archéologie et d'ethnographie de rang international.
 - les Archives et la bibliothèque départementales, avec notamment le projet d'en faire un phare culturel au cœur du quartier à fort potentiel d'Euroméditerranée,
 - l'aide à la restauration du patrimoine et des monuments historiques : pour préserver et valoriser un patrimoine de classe mondiale,
 - la préservation, la valorisation du patrimoine pour la rénovation des centres villes,
 - le soutien à la langue et aux traditions provençales.

La collectivité soutient la création et les artistes du Département, qui font le patrimoine de demain.

- 2 - Le Département renforce l'attractivité du territoire et l'équilibre du territoire

La culture est un levier essentiel pour contribuer au rayonnement culturel du territoire et promouvoir le numérique comme outil d'attractivité.

La volonté de l'institution est de donner une suite à l'engagement de 2013, tant au niveau des populations locales que du point de vue touristique en fédérant le territoire autour de grands évènements organisés par thématiques : Gastronomie en 2019, Art contemporain en 2020.

Les tournées départementales ou événements tels que les "Chants de Noël" y participent également. L'amélioration de l'offre culturelle implique d'étirer la saisonnalité des programmations culturelles et de renforcer le rayonnement de la Métropole Aix Marseille Provence et du Département.

Ainsi, les nouvelles orientations du Département se déploient aujourd'hui à travers une stratégie de rayonnement de ses politiques publiques.

Ainsi, le pôle Evénements et Partenariats des Politiques Publiques Stratégiques (PEPPPS) dédié à ce développement a été créé en 2018 pour répondre à une telle logique : en 2019, sa programmation tournée vers la gastronomie dans le cadre de MPG2019 (deux expositions, évènements grands formats et manifestations attractives).

Le Département se pose également en partenaire de l'emploi culturel et il souhaite promouvoir le numérique. L'écosystème innovant et économique apparaît comme un vecteur de développement et de création d'emplois.

L'attractivité passe également par une nouvelle image et une dynamisation des centres villes, ainsi que par la lutte contre les incivilités.

3 - Volonté de toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages

L'institution s'engage en faveur :

- d'un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de chacun à tous les âges de la vie (le partenariat culturel des associations, l'aide au développement culturel des communes, Saison 13, un réseau de 96 médiathèques, 14 structures partenaires, Ensemble en Provence). L'accès à la culture optimisé trouve tout son sens en matière de lecture publique tout comme la Métropole Aix Marseille Provence : en facilitant l'émergence d'un réseau de lecture publique, en offrant à la population un service innovant d'accès et de partage des connaissances et garantissant l'équité territoriale dans l'accès à la lecture publique.
- d'une jeunesse dynamique et créative en permettant l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique de qualité et valorisant la pratique amateur mais également par une politique d'éducation artistique et culturelle.
- d'un accompagnement des usages en lien avec le numérique. Ainsi, la politique culturelle, tant départementale que métropolitaine, vise à proposer une offre de contenu et de ressources numériques à tous les habitants du territoire en mutualisant les ressources existantes et en systématisant l'offre dans ce domaine.

Le budget de la Direction de la Culture ne résume pas l'investissement de l'Institution en faveur de la politique culturelle puisque d'autres budgets sont également mobilisés (Aide aux Communes, Architecture et Construction pour la rénovation des musées ...).

Concernant la nécessité de recours à des recrutements de vacataires (annexe 2, la Commission permanente procédera à la mise en œuvre des dispositifs découlant de cette politique culturelle et répartira en conséquence les différentes enveloppes financières.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL